L'Autorité de la concurrence rejette la demande de levée des engagements de la société TDF

Publié le 22 décembre 2022

Saisie par TDF, l'Autorité de la concurrence rejette sa demande qui visait à lever les engagements rendus obligatoires par la décision n° 15-D-09 du 4 juin 2015.

L'Autorité considère que si le marché de l'hébergement des équipements de téléphonie mobile a évolué depuis 2015, il n'est pas établi que les préoccupations de concurrence identifiées dans la décision de 2015 ont disparu. La levée des engagements avant leur terme n'est donc pas justifiée au cas d'espèce.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 22 DÉCEMBRE 2022

Hébergement d'antennes sur les sites pylônes : l'Autorité de la concurrence rejette la demande de levée des engagements de la société TDF

Lire le communiqué